



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Université catholique de Louvain (UCL)

Sébastien BERNARD
Alexandra BAHARY
Claude DEBRULLE
Hélène ZERROUKI

27 juin 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de l'Université catholique de Louvain, du bachelier et du master en Droit.....	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	6
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	6
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	6
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	7
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	8
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	8
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	8
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	9
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	9
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	9
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.	10
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	10
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	11
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	11
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	11
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	11
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme	12
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	13
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	13
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	13
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	13
Conclusion	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Contexte de l'évaluation

Université catholique de Louvain : bachelier et master en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du cursus en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendu les 26 et 27 mars 2018 à l'Université catholique de Louvain (mentionné sous l'acronyme UCL dans le document), accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré sept représentants des autorités académiques, vingt-six représentants du corps enseignant et huit membres du personnel technique et administratif, treize étudiants, cinq diplômés, neuf représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 La gouvernance et la politique qualité
- 2 La pertinence du programme
- 3 La cohérence interne du programme
- 4 L'efficacité et l'équité du programme
- 5 La réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité

- Sébastien BERNARD, expert pair et président du comité
- Alexandra BAHARY-DIONNE, experte étudiante
- Claude DEBRULLE, expert de la profession
- Hélène ZERROUKI, experte de l'éducation

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Haut niveau de qualité de la formation
- Articulation efficace de la gouvernance et de la démarche qualité entre le niveau central et la Faculté
- Existence d'initiatives pédagogiques réussies ou prometteuses Qualité de l'encadrement Richesse de l'aide à la réussite
- Diversité des modalités d'évaluation
- Mobilité étudiante et ouverture internationale (Louvain *Global College of Law*)
- Perfectionnement du système de représentation étudiante
- Robustesse du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Manque d'un positionnement clair concernant la formation linguistique des étudiant-e-s malgré des initiatives bienvenues (accord KULeuven)
- Nombre relativement modeste de stages au regard du nombre total d'étudiants
- Coût des supports de cours obligatoires (ouvrages, codes) pour les étudiants
- Accompagnement limité pour les étudiants issus d'un bachelier professionnel suivant le module complémentaire
- Horaires d'ouverture de la bibliothèque

OPPORTUNITÉS

- Existence de dispositifs (Fonds de Développement Pédagogique et Learning Lab) susceptibles d'être davantage sollicités par les enseignant.e.s en droit
- Rapprochement envisagé avec l'Université Saint-Louis en raison des complémentarités existantes en droit

MENACES

- Reproduire la tendance générale des études juridiques consistant à privilégier une orientation excessivement centrée sur les carrières judiciaires
- Risque d'alourdissement de la charge de travail des étudiants en raison de la diversification des méthodes d'évaluation

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

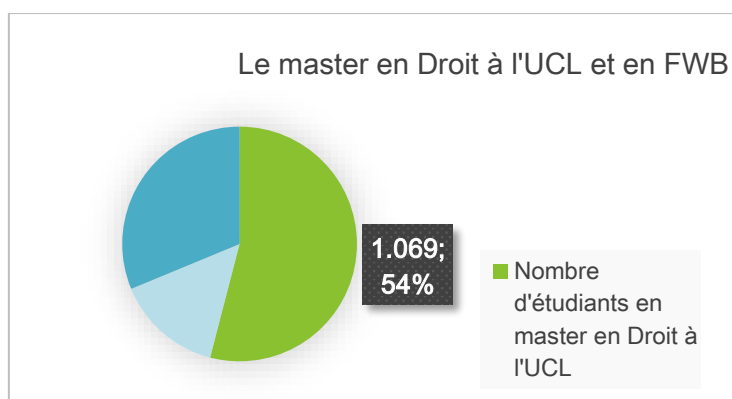
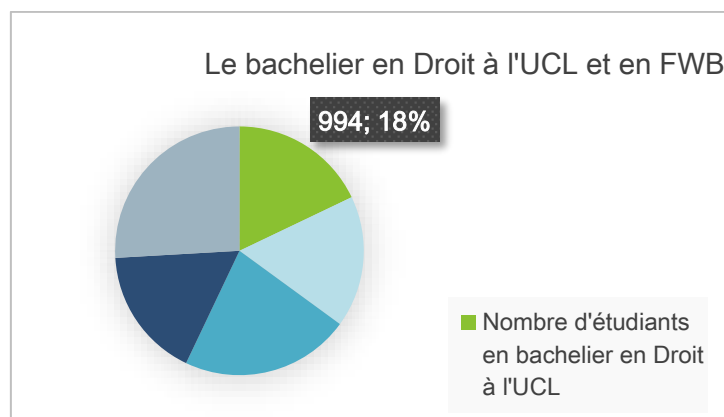
- Poursuivre la réflexion pour établir une ligne directrice concernant la politique des langues
- Veiller à l'adéquation entre l'offre de formation, les parcours choisis par les étudiants et la réalité des débouchés juridiques diversifiés (juristes d'entreprises, carrières publiques, etc.)
- Formaliser la concertation avec les professionnels pour réviser périodiquement les programmes
- Développer le nombre de stages en limitant à la seule alternative Erasmus ou Stage le choix des étudiants en master
- Améliorer l'accompagnement du module complémentaire pour les étudiants issus d'un bachelier professionnel
- Allonger les horaires d'ouverture de la bibliothèque en fin de journée
- Veiller à la diffusion des innovations pédagogiques afin qu'elles ne restent pas à un stade individuel mais fassent système au sein de la faculté

Présentation de l'Université catholique de Louvain, du bachelier et du master en Droit

L'Université catholique de Louvain (UCL) couvre l'ensemble des disciplines et accueille environ 30 000 étudiants. Déclarant poursuivre trois missions (l'enseignement, la recherche et le service à la société », elle définit son positionnement stratégique ainsi « Chercher, former, servir. Etre une université européenne et mondiale dans un environnement en évolution ». Elle propose 42 bacheliers et 93 masters.

Au sein de l'UCL, la Faculté de droit et de criminologie rassemble plus de 2800 étudiants, ce qui représente le plus gros contingent disciplinaire du secteur « sciences humaines », dont elle relève. Elle propose un bachelier et un master en Droit ainsi que six masters de spécialisation (droit européen, droit international, droits de l'homme, notariat, droit de l'environnement et droit public immobilier, droit fiscal) ainsi qu'une quinzaine de certificats relevant de la formation continue.

En 2014-2015, l'UCL comptait 994 étudiants en bachelier en Droit (soit 18% des étudiants en bachelier en Droit en Fédération Wallonie-Bruxelles) et 1069 étudiants en master en Droit dans les différentes spécialisations (soit 54% de la population étudiante en master en Droit en Fédération Wallonie-Bruxelles).



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 Le comité constate le caractère collaboratif de la gouvernance de l'UCL au sein de laquelle la Faculté de droit et de criminologie paraît s'approprier de façon positive les initiatives impulsées par le centre de l'établissement.
- 2 L'Université a organisé la dissociation institutionnelle de la formation et de la recherche en créant des instituts de recherche distincts des facultés. Dans le cas du droit, il existe une superposition quasi-parfaite entre la Faculté et l'Institut de recherche « JUR-I ». La bonne entente des doyens successifs de la première et des présidents du second, de même que l'imbrication, dans les faits, des deux institutions relativisent en pratique cette dissociation qui ne semble donc présenter ni difficulté notable, ni valeur ajoutée réelle.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 3 L'UCL a fait le choix de la subsidiarité en déconcentrant très largement la mise en œuvre de la démarche qualité à ses facultés. S'agissant du droit, le résultat est remarquable : loin de verser, comme cela arrive parfois, dans une dérive technocratique, la démarche qualité est concrète, tournée vers les programmes et les étudiants qui en bénéficient. Le plan Louvain 2020 a été établi à partir des besoins constatés sur le terrain et son appropriation par la Faculté semble fructueuse.
- 4 Le comité a pu constater l'intérêt du cumul des fonctions de coordonnateur qualité et de conseiller aux études, gage d'une approche fondée sur la proximité avec les réalités du terrain.
- 5 Le système de représentation étudiante fonctionne convenablement, la formation offerte aux délégué.e.s méritant d'être relevée. Un autre atout positif réside dans les réunions régulières entre les délégué.e.s et la représentation étudiante au sein des instances institutionnelles.
- 6 Le comité salue la robustesse du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 7 Les programmes du bachelier et du master en Droit sont élaborés dans un cadre réglementaire très contraignant que déplore la majorité de la communauté universitaire rencontrée, non seulement parce qu'il réduit l'autonomie des programmes, mais parce qu'il handicape de surcroît leur pilotage : la disparition des années d'études empêche ainsi de gérer des années homogènes de promotion.
- 8 Les programmes sont révisés périodiquement dans le cadre de commissions qui semblent avoir fonctionné de manière assez collective. La mise en œuvre du décret Paysage a été manifestement éprouvante ; sans doute doit-elle être désormais surmontée et ne pas freiner les améliorations envisagées.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 9 La Faculté de droit et de criminologie de l'UCL bénéficie d'un mode de diffusion de l'information et d'une communication interne à travers plusieurs canaux, qui ne suscitent pas d'insatisfaction notable.
- 10 Les étudiants se réjouissent en outre d'une bonne disponibilité des enseignants (titulaires des cours et assistants), qui contribuent à entretenir une relation de proximité caractérisant le fonctionnement des programmes de droit à l'UCL.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité ne peut qu'encourager l'établissement à préserver l'équilibre trouvé entre l'impulsion donnée par le centre et la subsidiarité laissée à la Faculté de droit et de criminologie, notamment par une appropriation accrue des initiatives universitaires par la Faculté.
- 2 De façon plus ponctuelle, la révision périodique des programmes pourrait associer de manière plus formelle des représentants des professions juridiques.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Les programmes du bachelier et du master en Droit se caractérisent par un haut niveau de qualité. Portés par une équipe pédagogique à la fois solide et dynamique, ils remplissent les fondamentaux attendus d'une formation juridique.
- 2 Le comité constate, en outre, le succès du développement des mineures qui a permis de combiner solidité d'un socle juridique commun et personnalisation des parcours.
- 3 De façon assez traditionnelle pour les études juridiques, la formation est peut-être trop orientée vers les carrières judiciaires, le tropisme des étudiants influencés par les représentations culturelles étant peut-être -et au moins en partie involontairement- soutenu par le nombre élevé d'enseignants exerçant également une activité libérale d'avocat.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 4 L'information et la communication externe sont également de bonne qualité avec quelques manifestations notables (*job day* et *alumni night* par exemple).
- 5 Le site web est à la fois riche et convivial.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de veiller à l'adéquation entre l'offre de formation, les parcours choisis par les étudiant.e.s et la réalité diversifiée des débouchés juridiques qui conduisent aussi fréquemment à des carrières de juristes d'entreprises ou dans le secteur public. La création d'un double cursus en partenariat avec la *Louvain School of Management* apporte en l'espèce une réponse très pertinente mais qui n'épuisera pas les besoins dans la mesure où elle ne concernera chaque année qu'un nombre limité d'étudiant.e.s.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Un travail remarquable de description des acquis d'apprentissage a été réalisé. Ils constituent une ligne directrice utile pour les enseignants qui se l'approprient de façon très progressive.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 2 L'UCL réalise un travail remarquable en matière méthodologique. Les travaux pratiques et dirigés (qui sont l'occasion d'un travail personnel d'analyse et de réflexion bienvenu) sont par ailleurs appréciés, de même que les visites externes. Seul bémol à cette satisfaction globale exprimée par les étudiants, l'expérimentation tentée consistant à réaliser, dans le cadre d'un cours, des TP en auditoire suscite un scepticisme certain.
- 3 Les supports de cours sont riches et accessibles, seul leur coût parfois important est-il regretté.
- 4 Le comité salue la diversité des méthodes pédagogiques présentes au sein de la Faculté, entres autres, le développement de MOOCS et d'expériences de type « classes inversées ». Une clinique juridique serait de nature à parfaire les initiatives engagées.
- 5 Bien que la réalisation d'un stage soit possible dès le bachelier (au sein de la mineure d'approfondissement), le nombre de stages est assez modeste rapporté au nombre total d'étudiants. Le choix proposé en master consistant à réaliser soit un stage, soit une mobilité Erasmus, soit aucune de ces deux possibilités en constituant un programme avec des cours proposés par l'UCL paraît un peu large aux yeux du comité qui serait enclin à privilégier un choix restreint à l'une ou l'autre des deux premières options.
- 6 Les professionnels rencontrés sont globalement satisfaits de la formation juridique délivrée à l'UCL à la réserve près qu'ils déplorent une initiation insuffisante à la connaissance de l'entreprise (comptabilité, etc.). La Faculté propose toutefois une option en deux ans intitulée « Formation interdisciplinaire en création d'entreprise ».
- 7 Tout en ayant parfaitement conscience de la complexité de la situation, le comité relève un manque de lisibilité globale de la politique des langues malgré des initiatives bienvenues (filière KULeuven en bachelier). Des lignes directrices plus claires mériteraient d'être établies, ce qui ne signifie pas nécessairement des objectifs

uniformes pour tous les étudiants, ceux-ci pouvant être différents selon les parcours choisis par les étudiants.

- 8 La mobilité étudiante (entrante et sortante) ainsi que l'ouverture internationale (*Louvain Global College of Law*) sont très satisfaisantes.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.

- 9 L'agencement global du programme est convenable, sous réserve de veiller au risque d'alourdissement de la charge de travail des étudiants qui pourrait résulter des nouveaux mode d'évaluation induits par les innovations pédagogiques si les évaluations classiques ne sont pas allégées en proportion. De façon plus générale, une cartographie des innovations pédagogiques mises en œuvre permettrait non seulement de favoriser les échanges de bonnes pratiques mais aussi de veiller à la cohérence de la charge de travail et des modalités d'évaluation cohérentes pour chacun des blocs.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 Le comité salue la diversification en cours des modalités d'évaluation. Le recours croissant à des exercices d'expression orale est bien adapté aux attentes caractérisant les études en master.
- 11 Lors de la visite, la création d'évaluations intégrées a été abordée : il s'agirait d'une piste intéressante pour développer l'approche programme et renforcer sa transversalité.
- 12 L'évaluation en cours des MOOCS devrait permettre d'en affiner la pertinence de qualité au-delà du nombre d'inscrits et en considération du taux de certificats de réussite délivrés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de poursuivre la réflexion pour clarifier une ligne directrice à la politique des langues.
- 2 Le comité suggère de développer le nombre de stages en limitant le choix fait en master à la seule alternative Erasmus ou Stage.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Le comité a été impressionné par la qualité de l'encadrement. La disponibilité des enseignants est reconnue, le dynamisme des assistants impressionnant, le staff administratif très solide bien qu'il soit en sous-effectifs par comparaison à d'autres facultés de l'Université. Quant au conseiller aux études, également coordonnateur qualité, il remplit un rôle précieux pour le bon fonctionnement de l'institution.
- 2 L'UCL a développé un dispositif intéressant de valorisation de l'investissement pédagogique des enseignants à différentes occasions (recrutement, promotion, mise en œuvre d'un projet académique individuel concerté). En outre, sur la base du volontariat, les enseignants peuvent bénéficier de l'accompagnement du Louvain Learning Lab dans l'amélioration continue de leur pratique.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 3 La visite a permis de constater que les étudiants en droit de l'UCL bénéficient de locaux agréables, bien équipés.
- 4 Les ressources documentaires sont importantes et la Faculté a la chance de bénéficier d'une bibliothèque propre, ce qui constitue un gage de qualité et d'intégration puisque les étudiants suivent des cours, se forment et se documentent dans le même bâtiment.
- 5 La bibliothèque souffre toutefois d'horaires d'ouverture un peu limités en fin de journée, *a fortiori* en période de blocus.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 6 Le comité a été très favorablement impressionné par la richesse et la diversité des mesures d'aide à la réussite mises en œuvre dans le bachelier (passeport et visa pour le bac, formations méthodologiques, dispositif de tutorat entre pairs nommé ADEPT), en particulier en bloc 1.
- 7 Par contraste, la relative faiblesse du suivi des étudiants rejoignant la Faculté en master à l'issue d'un bachelier de type court a été relevée.
- 8 La faculté est remarquablement organisée pour le suivi des étudiants à profil spécifique, en particulier ceux qui sont à mobilité réduite.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 9 L'UCL dispose manifestement des données chiffrées nécessaires à son pilotage ; elle bénéficie aussi de l'ancienneté du suivi de ses diplômés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité considère que l'accompagnement du module complémentaire devant être suivi par les étudiants ayant un bachelier professionnel mérite d'être enrichi.
- 2 Sur le plan des locaux, seuls l'allongement des horaires d'ouverture de la bibliothèque en fin de journée et la pose de prises électriques plus nombreuses pour les ordinateurs dans les auditoriums peuvent être mentionnés au titre des améliorations souhaitables.
- 3 Le comité recommande de poursuivre le renforcement déjà entamé du taux d'encadrement administratif de la Faculté de droit et de criminologie.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Dans sa conduite du processus d'autoévaluation, l'Université a su faire confiance à la Faculté de droit et de criminologie qui a pour sa part saisi l'opportunité offerte pour réfléchir à son offre de formation. Les consultations ont été nombreuses et diversifiées, les séminaires de réflexion (« mises au vert ») particulièrement appréciés.
- 2 Le comité considère que les deux jours de visite ont présenté une vraie valeur ajoutée par rapport au document écrit d'autoévaluation.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 Le comité relève la lucidité de l'analyse SWOT figurant dans le document d'autoévaluation.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Conformément à la logique bienvenue de subsidiarité institutionnelle, l'UCL a prévu de confier à la Faculté de droit et de criminologie l'élaboration détaillée du plan d'action : ses objectifs prioritaires et son calendrier de réalisation restent à déterminer. Comme cela semble avoir été le cas dans le cadre de la démarche d'autoévaluation réalisée à l'occasion de la rédaction du DAE, l'ADEF, et donc le QOPA et le Louvain Learning Lab, constitueront des appuis précieux en termes de méthodologie et de conseil aux enseignants de la Faculté de droit dans le suivi du plan d'action.
- 5 Au terme des échanges qu'il a eus avec des membres de la Faculté de droit et de criminologie de Louvain, le comité considère que le rapprochement envisagé par l'UCL avec l'Université Saint-Louis représente une opportunité réelle pour les juristes en raison des complémentarités qui existent entre les offres de formation des deux actuelles facultés de droit.

RECOMMANDATIONS

- 1 Pour la poursuite du processus d'évaluation, le comité encourage l'UCL à maintenir son approche actuelle de la qualité qui se caractérise par une large déconcentration au profit de la Faculté, celle-ci garantissant actuellement une approche réaliste.

- 2 Afin de passer à une nouvelle phase de développement, le comité recommande de veiller à la diffusion des innovations pédagogiques pour qu'elles ne restent pas à un stade individuel mais essaiment et finissent par faire système au sein de la Faculté

Conclusion

Proposant une formation caractérisée par son niveau élevé de qualité, la Faculté de droit et de criminologie de l'Université de Louvain a su saisir l'opportunité de l'évaluation pour interroger son fonctionnement. Les réformes entreprises et les innovations projetées sont prometteuses. Les dispositifs que propose l'UCL (*Learning Lab* notamment) pourraient être encore davantage sollicités par les juristes. Le dynamisme de l'équipe rencontrée ne peut que susciter l'optimisme quant à l'avenir des programmes en droit de l'UCL.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cursus **DROIT**

2017-2018


Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :


L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité


Geneviève SCHAMPS
Doyenne Fac. droit & crimin.

Nom et signature du/de la coordonnateur-trice de l'autoévaluation


Jacques LAFFINEUR
Coordonnateur
26/6/18

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.